

Module 3 – Les droits et responsabilités des citoyens canadiens et des résidents permanents



FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Nos droits et nos responsabilités

Comme nous l'avons vu dans le module 1, la Charte canadienne des droits et libertés protège tes droits et libertés. En tant que citoyenne canadienne ou citoyen canadien, tu as des **droits et des responsabilités**. Pour bien vivre ensemble, il faut **suivre certaines règles** et traiter les autres avec **respect**.

À la maison, est-ce que tu as des responsabilités? :

Réponse :

❗ Savais-tu que...

Les citoyennes canadiennes et les citoyens canadiens n'ont pas toutes les mêmes responsabilités que les résidentes permanentes et les résidents permanents. Par exemple, les citoyennes canadiennes et les citoyens canadiens ont la responsabilité de **voter**.

Les citoyennes canadiennes et les citoyens canadiens ainsi que les résidentes permanentes et les résidents permanents ont aussi des responsabilités en commun. Par exemple, ils doivent **respecter les lois** du Canada et **les droits et libertés des autres**.

B. Mises en situation

B.1. Rani

Rani habite en Tunisie. Il est en visite au Canada pour quelques semaines au courant de l'automne. Passionné de politique, il aimerait voter à l'élection fédérale canadienne qui se tiendra pendant son séjour au Canada.

Est-ce que Rani peut voter à l'élection fédérale canadienne?

Réponse :

B.2. Julie

Julie est une citoyenne canadienne qui travaille comme policière en Ontario. En tant que policière, elle assure la protection de la population et veille à la prévention des crimes.

Est-ce que Julie a la responsabilité de respecter la Charte canadienne des droits et libertés?

Réponse :

C. Activité

Complète le tableau suivant en décrivant de quelle façon une personne peut mettre en pratique ces responsabilités.

Responsabilités	Trouve trois idées et exemples quant à la façon d'assumer ces responsabilités.
A) Respecter les lois – Toutes les personnes qui se trouvent au Canada doivent respecter les lois du Canada.	
B) Respecter les droits et libertés des autres – Toute personne au Canada a des droits et libertés et tout le monde doit les respecter.	

D. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
[**www.CliquezJustice.ca**](http://www.CliquezJustice.ca)
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :
www.cliquezjustice.ca/glossaire

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2023 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario